

2011_B048

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation au Salon des Energies Renouvelables à Lyon

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : Monsieur Régis MARTIN

Objet : Statut de l' élu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation au Salon des Energies Renouvelables à Lyon.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Salon des Energies Renouvelables se tiendra du 15 au 18 février 2011 à Lyon. Monsieur Jean-Pierre SAEZ doit se rendre sur ce Salon et il y a donc lieu pour ce faire de lui accorder un mandat spécial afin qu'il y représente la Communauté du Pays d'Aix.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Monsieur Jean-Pierre SAEZ, délégué à l'environnement, cadre de vie et développement durable doit se rendre à Lyon le 18 février prochain au Salon des Energies Renouvelables, à l'occasion duquel différents thèmes seront abordés lors d'ateliers et de conférences (50 conférences et ateliers au total).

Le Salon des Energies Renouvelables regroupe 6 autres salons professionnels :

- Eurobois, salon leader de toute la filière bois ;
- Enéo, salon de l'énergie, du confort climatique de l'eau ;
- Bluebat, salon performance du bâtiment et construction durable ;
- Flam'expo, salon des poêles et des cheminées ;
- Rexel France, l'évènement électrique ;
- Servibat, le salon de l'outillage, du véhicule utilitaire et des services pour la construction.

Dans le cadre de sa délégation, il apparaît judicieux que Monsieur Jean-Pierre SAEZ participe à ce Salon.

Par son intermédiaire, l'opportunité nous est offerte de développer nos connaissances en matière d'énergies renouvelables.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour ce qui concerne ses frais de déplacements liés à sa participation au Salon des Energies Renouvelables.
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation au Salon des Energies Renouvelables à Lyon

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **22 FEV. 2011**